



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	1612
1.1 MOMENT DE RÉFLEXION	1612
1.2 MOT DE BIENVENUE DU MAIRE	1612
1.3 PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL	1612
2 ORDRE DU JOUR	1612
2.1 2017 03 031 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017	1612
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	1613
3.1 2017 03 032 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017	1614
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	1614
4.1 QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE	1614
5. PRÉSENCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1614
6. RAPPORTS	1614
6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS	1614
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	1614
6.3 RAPPORT DU D.G.	1614
7. ADMINISTRATION.....	1614
7.1 2017 03 033 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES.....	1614
7.2 2017 03 034 PROJET D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS.....	1615
7.3 2017 03 035 LOCATION DES TOILETTES CHIMIQUES	1615
7.4 2017 03 036 COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS.....	1615
7.5 2017 03 037 PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE	1616
8. URBANISME.....	1617
8.1 2017 03 038 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE — DESCRIPTION TECHNIQUE POUR AUTORISATION ET EXCLUSION DE LA CPTAQ 1617	
9. VOIRIE MUNICIPALE	1617
10. HYGIÈNE DU MILIEU	1618
11. SÉCURITÉ.....	1618
12. LOISIRS ET CULTURE	1618
12.1 2017 03 039 RECONNAISSANCE DU CLUB CHASSE ET PÊCHE COMME UN ORGANISME AYANT DROIT À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SANS FRAIS	1618
12.2 2017 03 040 AMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE.....	1618
13. CORRESPONDANCE	1619
13.1 2017 03 041 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	1619
14. TRÉSORERIE.....	1619
14.1 2017 03 042 ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRÉSORERIE	1619
14.2 DÉPÔT DE RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 FÉVRIER 2017.....	1620
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1620
15.1 2017 03 043 LETTRE D'APPRÉCIATION À SCALABRINI ET FILS	1620



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 mars 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Est absente : Madame Émilie Groleau

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit

1. Ouverture

1.1 Moment de réflexion

1.2 Mot de bienvenue du maire

1.3 Présence des membres du conseil

2 Ordre du jour

2.1 2017 03 031 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017

1. Ouverture

- 1.1 Moment de réflexion
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des conseillers du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1 Présences et période de questions



6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire sur ses activités
- 6.2 Rapport des comités
- 6.3 Rapport du D.G

7. Administration

- 7.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 7.2 Projet d'entente avec la Commission Scolaire des Hauts-Cantons
- 7.3 Location des toilettes chimiques
- 7.4 Compensation de base aux municipalités
- 7.5 Projet de déploiement de la fibre optique

8. Urbanisme

- 8.1 Arpenteur-géomètre — Description technique pour autorisation et exclusion de la CPTAQ

9. Voirie municipale

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

- 12.1 Reconnaissance du Club Chasse et pêche comme un organisme ayant droit à la salle sans frais.
- 12.2 Aménagement de la patinoire

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption du rapport de la trésorerie au 9 mars 2017
- 14.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 28 février 2017

15. Varia et période de questions

16. Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 6 mars soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)



3.1 2017 03 032 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session ordinaire

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présence et période de questions

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 3 rencontres et/ou réunions à la MRC et la municipalité.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau était absente

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 2 rencontres et/ou réunions.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 7 rencontres et/ou réunions.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre et/ou réunion.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 1 rencontre et/ou réunion

Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 1 rencontre et/ou réunion.

M. Ménard a fait le compte rendu d'une rencontre à la Régie des incendies, à l'effet que la régie a en projet l'achat d'un camion échelle comme premier répondant. La régie aurait un règlement d'emprunt sur 10 ans, ce qui correspondrait à +/- 9 100 \$ pour la municipalité, il s'agirait d'un camion neuf ou usagé qui serait aux exigences gouvernementales.

6.3 Rapport du D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

7.1 2017 03 033 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

CONSIDÉRANT que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la commission scolaire doit, chaque année, consulter toutes municipalités ou



communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien concernant l'élaboration du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte, tel que présenté, le Plan triennal 2017-2020 de répartition et de destination des immeubles adopté par la Commission scolaire des Hauts-Cantons par la résolution CC17-3929

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.2 2017 03 034 Projet d'entente avec la Commission Scolaire des Hauts-Cantons

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale en vigueur le 20 juillet 2016 n'a pas tenu compte du fait qu'une partie de cet immeuble était assujetti à un droit d'emphytéose ;

CONSIDÉRANT que le nouveau numéro de lot pour la Commission scolaire des Hauts-Cantons est 6 036 950 d'une superficie de 7 844.3 mètres carrés ;

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ Madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la convention au montant d'un dollar (1.00 \$) entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

D'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente convention.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.3 2017 03 035 Location des toilettes chimiques

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la location de deux toilettes chimiques de Location Coaticook, une au Centre communautaire et une au terrain de balle du 1^{er} mai 2017 au 15 octobre 2017.

Le coût mensuel est de 155.00 \$ x 2 = 310.00 \$ + taxes;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.4 2017 03 036 Compensation de base aux municipalités



ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 188 994 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2016.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée des frais encourus identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

QUE les dépenses de fonctionnement sont de 80 637 \$ et les dépenses d'investissement sont de 117 364 \$ conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.5 2017 03 037 Projet de déploiement de la fibre optique

ATTENDU que l'organisme la T@CTIC (la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook) a été créé en 2009 ;

ATTENDU la desserte actuelle du territoire de la MRC, soit une desserte partielle, instable et à faible vitesse (moins de 5 Mbit/s) ;

ATTENDU les problèmes importants de fiabilités que connaît le réseau sans fil et satellitaire actuels ;

ATTENDU qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et sans accès à internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs en plus d'entraîner des problématiques au niveau de la sécurité, en raison de l'isolement ;

ATTENDU la pertinence de développer un réseau durable, fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la volonté de tous les acteurs de la région, notamment la T@CTIC, la MRC, les municipalités et la commission scolaire à répondre à la nouvelle réalité technologique de façon durable sans devoir recommencer le processus dans 5 ans ;

ATTENDU que pour tous les acteurs, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

ATTENDU que spécifiquement pour le secteur agricole, ce projet permettrait de consolider et de faciliter la croissance et la modernisation de nos industries agricoles qui représente des revenus bruts de 250M\$ annuellement;

ATTENDU que la MRC a convenu avec les municipalités locales une entente lui déléguant la compétence à l'effet de déployer Internet haute vitesse sur leur territoire et de signer une convention à cet effet avec la T@CTIC, en 2010 ;



ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée par la T@CTIC pour les programmes provinciaux « Québec Branché » et fédéraux « Brancher pour innover » avant le 20 avril 2017 ;

ATTENDU que le conseil est d'opinion que ce projet s'inscrit dans une démarche régionale en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC, d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités d'affaires et plus en vue du développement optimal du milieu rural ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉE par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook et de T@CTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1 2017 03 038 Arpenteur-géomètre — Description technique pour autorisation et exclusion de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que nous devons référer à un professionnel pour la Description technique pour autorisation et exclusion de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Parent nous a présenté une offre de service pour réaliser les travaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat au montant de 2 212.50 \$ plus les taxes à monsieur Daniel Parent pour :

Une exclusion de 1.04 hectare, route # 251 sur les lots 5 486 779 et 5 486 728 du cadastre du Québec;

D'autoriser environ 1.29 hectare, chemin Tremblay, sur le lot 5 486 807 du cadastre du Québec;

D'autoriser environ. 31 hectares, chemin Tremblay, sur les lots 5 486 807, 5 486 804 et 5 486 820 du cadastre du Québec;

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à monsieur Daniel Parent.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

Rien à signaler



10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

12.1 2017 03 039 Reconnaissance du Club Chasse et pêche comme un organisme ayant droit à la salle communautaire sans frais

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique de location et d'utilisation du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir l'utilisation gratuite du Centre communautaire à des organismes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder l'utilisation gratuite des locaux du Centre communautaire à l'organisme suivant pour la réunion annuelle pour la remise des trophées.

- Club de chasse et pêche les Trois Pointes, inc.

D'ajouter le nom à la liste des organismes ayant droit à la gratuité des locaux du Centre communautaire.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.2 2017 03 040 Aménagement de la patinoire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser les travaux d'aménagement de la patinoire au montant de 15 000 \$ comme suit:

Décrire le projet : Le projet de la patinoire multifonctionnelle de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pour but de remplacer la patinoire existante, laquelle est désuète et ne respecte pas les normes de sécurité. Les étapes de construction de la nouvelle surface de jeu d'une dimension de 62 pieds par 150 pieds;

Qu'un montant de 16 297 \$ provient du fonds de développement de la MRC de Coaticook réservé dans l'enveloppe locale à 11 % du projet;

Que la municipalité finance le montant de 30 % à même son surplus non affecté de 4 500 \$;



VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1 2017 03 041 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance pour le mois de février 2017 est déposée et adoptée par les membres du conseil.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

14.1 2017 03 042 Adoption du rapport de la trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose des comptes payés durant le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 6 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de février du chèque/dépôt 500665 au chèque 500684 pour un montant de 10 104.26 \$;

DE ratifier le paiement des comptes fait durant le mois de février 2017 soit :

Les chèques, les prélèvements payés après la séance du 6 février 2017.

- Chèques 3982 à 4009 annulés
- Chèques 4010 au 4013 pour un montant de 921.12 \$ au 28 février 2017
- Chèque 4014 pour un montant de 13 800.61 Les Installations Elec. R. Théberge
- Prélèvement 13771 au 13777 pour un montant de 2 550.70 \$ au 28 février 2017

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 103 928.37 \$ au 6 mars 2017:

- du chèque 4015 au 4028 pour un montant de 23 175.97\$
- du prélèvement 13778 au 13779 pour un montant de 4 620.39 \$
- du dépôt direct 214 au 225 pour un montant de 76 132.01 \$



VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 103 928.37 \$ au 6 mars 2017.

14.2 Dépôt de rapport des revenus et dépenses au 28 février 2017

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépense pour le mois de février 2017

15. Varia et période de questions

15.1 2017 03 043 Lettre d'appréciation à Scalabrini et Fils

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil tient à souligner la qualité de l'entretien des chemins pour la période 2016-2017.

LE conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à Scalabrini et Fils inc.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

16 2017 03 044 Levée de la séance régulière

CONSIDÉRANT l'ordre du jour épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit levée, il est 20 h 40

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

<p>M. Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.</p>	<p>Réjean Fauteux Directeur général et secrétaire-trésorier</p>
--	---